



MINISTRE DE L'INDUSTRIE
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 - KIGALI

Minimant

138C
3

Kigali, le - 6 MARS 1986

N° 489 /08/01.5/86

A traiter par

Date entrée : 7/3/86

N° Classement : 4316/08/01.5/86

Référence :

Objet :

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence en annexe de la présente le Compte-Rendu de l'entretien que j'ai accordé à Madame Platt, Chef de Division à la Banque Mondiale en date du 28 février 1986.

Comme Votre Excellence le remarquera, l'entretien a essentiellement porté sur la coopération entre la Banque Mondiale et la République Rwandaise pour les secteurs minier et industriel. Il s'inscrit dans le cadre direct des contacts déjà engagés avec les services de la Banque pour la promotion des secteurs minier et industriel et fait suite à l'entretien que j'ai accordé en date du 04 février 1986 à une Délégation de la Banque conduite par Monsieur Brodosky pour lequel le compte-rendu a été transmis à Votre Excellence en annexe de ma lettre n° 376/08/01.5/86 du 20 février 1986.

En matière minière, il a été convenu que le Fonds Européen de Développement réalise l'étude qui lui a été confiée. Sur base des résultats de cette étude, les trois partenaires à savoir la Banque Mondiale, le Fonds Européen de Développement et le Gouvernement Rwandais se concerteront pour décider de ce que chacun devra faire. Comme l'étude sera prête pour le mois d'octobre 1986, la Banque Mondiale pourra programmer le volet minier dans son plan de financement pour l'exercice budgétaire 1987-1988. Cependant pour ce qui est du financement par la Banque Mondiale des fonds d'urgence pour le maintien de certaines activités en attendant la réalisation de l'étude, il a été convenu que les services de la Banque analysent le Plan d'exploitation provisoire établi par l'Administration Rwandaise en vue de décider des actions qu'elle sera en mesure de financer.

Pour ce qui est du secteur d'industrialisation, l'analyse faite par la Banque Mondiale aboutit à trois domaines possibles pour son intervention à savoir: l'amélioration du cadre politique, la réhabilitation des entreprises publiques et l'assistance au renforcement des services du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat. Afin de mobiliser dès maintenant les ressources financières nécessaires pour l'appui au secteur industriel du Rwanda, il a été convenu d'élaborer un document de projet pour les trois domaines ci-haut identifiés en vue de permettre à la partie Rwandaise de formuler une requête officielle à ce sujet avant la fin de la présente mission au Rwanda de Madame Platt.

.../...

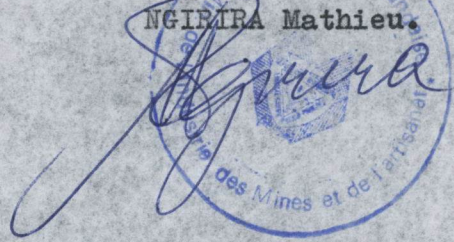
Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président,
l'expression de ma plus haute considération.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.

Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie
KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI.



COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN ACCORDE A MADAME
PLATT, CHEF DE DIVISION A LA BANQUE MONDIALE.

1. En date du 28 février 1986 à 8h05', Monsieur le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a accordé un entretien à Madame Platt, Chef de Division à la Banque Mondiale. Madame Platt était notamment accompagnée de Monsieur Doyen, Représentant Résident de la Banque Mondiale à Kigali ainsi que de Messieurs Phung et Schmidt, agents de la Banque. L'entretien a essentiellement porté sur la Coopération entre la Banque Mondiale et la République Rwandaise dans les secteurs minier et industriel.
 2. Monsieur Doyen après avoir présenté Madame Platt qui dans ses attributions a la coordination des activités de la Banque au Rwanda, au Burundi et au Zaïre a dit que l'objet principal de la mission de Madame Platt était la programmation des activités de la Banque au Rwanda à court terme afin de disposer des vues claires et cohérentes surtout après le dernier passage de Monsieur Wiehen en Novembre 85. Il a ensuite souligné l'objet de l'entretien à savoir la coopération entre la Banque Mondiale et le Rwanda dans le domaine minier et dans le domaine industriel. Pour le secteur minier, Monsieur Doyen a relevé que le dernier événement des contacts entre la Banque Mondiale et la partie Rwandaise est la lettre de Monsieur Wiehen avec les propositions faites à la partie Rwandaise dans cette lettre.
 3. Monsieur le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a souligné que la position de la partie Rwandaise, par ailleurs déjà donnée à Monsieur Wiehen par lettre, est d'attendre les résultats de l'étude confiée au F.E.D. afin de fixer en connaissance de cause les actions à mener et à financer par intervenant. Monsieur Wiehen est arrivé au Rwanda quand les termes de référence de l'étude confiée au F.E.D. étaient déjà en élaboration et l'alternative qu'il propose dans sa lettre (création de petites sociétés d'exploitation minière, création d'une société de concentration de minerais, création d'une société de gestion de la fonderie, création d'une grande société de commercialisation et d'assistance technique,...) pourra également être examinée dans l'étude. Il ne faudrait donc pas brûler les étapes et prendre une solution avant de disposer des résultats de l'étude confiée au F.E.D. qui pourra elle seule donner des indications suffisantes et nécessaires sur la meilleure solution.
- Monsieur le Ministre a également souligné que le montant de 500.000\$ USA prévu dans la proposition de Monsieur Wiehen constitue un appui très intéressant pour le maintien des infrastructures et de l'outil miniers car si le maintien en bon état de fonctionnement des diverses infrastructures et outils miniers actuels n'est pas assuré, toute mesure ultérieure de relève coûtera plus cher.

4. Madame Platt a souligné que les propositions de la Banque Mondiale sont très spécifiques et qu'au sein de la Banque, les services sont entrain de faire la programmation des ressources pour l'année qui vient selon un calendrier précis. Elle a ajouté que si le Rwanda dispose de pas mal de ressources pour la financement de l'étude notamment le F.E.D, la Banque Mondiale préfère s'engager dans d'autres domaines. Elle a demandé qu'une réponse définitive soit fournie avant mars 1986 sans quoi la Banque réaffecterait les fonds dans d'autres secteurs, il ne faudra pas toutefois que cette reprogrammation constitue un gêne dans la coopération entre le Rwanda et la Banque. Elle a conclu en disant qu'il y a un danger à travailler avec beaucoup de bailleurs de fonds et que la Banque Mondiale est prête à laisser les autres bailleurs de fonds s'engager dans le secteur minier.
5. Monsieur le Ministre a souligné que la position définitive ne pourra que dépendre des résultats de l'étude, ce n'est qu'après celle-ci que les trois (F.E.D., Banque Mondiale et Gouvernement Rwandais) partenaires pourront se mettre ensemble et décider de ce que chacun peut faire. Reprenant la parole, Madame Platt a souligné que la Banque Mondiale voudrait programmer le projet minier sur base des propositions déjà soumises au Gouvernement Rwandais, si celui-ci est d'accord, la Banque programme le financement du projet. Au cas où il y a d'autres alternatives pour le Gouvernement Rwandais, la Banque Mondiale peut retirer ce volet de ses interventions. Elle a ajouté que des contacts avec le F.E.D ont eu lieu et que tout le monde est d'accord pour reconnaître que le secteur minier est en faillite et qu'il faut donc faire quelque chose assez rapidement sinon, il faudra beaucoup de temps et de fonds pour reprendre les activités en main.
6. Monsieur le Ministre a souligné que pour le moment il n'y a que la cassitérité et le Wolfram qui sont en faillite et non tout le secteur minier. Pour les différentes possibilités d'envisager le problème minier, Monsieur le Ministre a dit qu'en dehors de la solution de passer par l'étude, il ne voit pas une autre meilleure voie. Aussi, si la proposition de la Banque Mondiale n'est pas acceptable pour le moment, la Banque devrait être plus souple. Pour la Banque Mondiale, Madame Platt a souligné que le terrain minier de même que les besoins en financement sont limités suite à l'étude réalisée par l'équipe de la Banque. Elle a ajouté que si le Rwanda préfère d'autres alternatives c'est son affaire. Reprenant la parole, Monsieur le Ministre a souligné que la présence de l'expert de la Banque Mondiale pendant une semaine au Rwanda ne suffit pas pour avoir une vue claire sur la situation qui prévaut actuellement dans le secteur minier et préconiser des solutions. Il faudrait que la Banque Mondiale laisse la porte ouverte car ce n'est qu'après l'étude que le Gouvernement et aussi la Banque Mondiale verront plus clair. Madame Platt accepte la proposition du Ministre.
- A la question de Madame Platt relative aux délais d'exécution de l'étude, Monsieur le Ministre a dit que l'étude sera prête peut être pour octobre 1986. Réponse suite à laquelle Madame Platt a dit que dans ces conditions la Banque Mondiale pourra programmer le volet minier pour l'année

budgétaire 1987-1988 plutôt que pour l'exercice en cours. Monsieur le Ministre est d'accord avec la proposition de Madame Platt.

7. Monsieur Doyen est intervenu pour dire que la situation devait être clarifiée pour ce qui est du financement par la Banque Mondiale des petits montants, pour de fonds d'urgence. IL a ajouté que la question de financement par la Banque des fonds de roulement d'urgence était dans la perspective du Projet et se demande quelle est la prochaine étape!- attendre l'étude du F.E.D.?- la lettre de Monsieur Wiehen entrevoyait les possibilités pour le projet d'une étude et des mesures d'urgence, les deux étant intimement liées. Par ailleurs, Monsieur Doyen a souligné qu'il faut choisir ses partenaires, par exemple si le Gouvernement Rwandais choisit le F.E.D. et la Banque Mondiale, la situation devient très claire. Pour la Banque le secteur minier est vital pour le pays et il faut l'appuyer, mais la partie Rwandaise doit détenir une grande responsabilité dans la coordination des activités. Madame Platt dans son intervention a signalé que la question de financement des urgences n'est pas exclue par la Banque et qu'une mission était programmée pour février 86 pour préparer le projet en entier afin de la soumettre pour décision aux organes de la Banque en Novembre 1986. Mais elle a toutefois reconnu la pertinence de la position de Monsieur le Ministre à savoir qu'un seul expert ne peut maîtriser la situation minière en si peu de temps et qu'il faut donc laisser le terrain aux gens mieux informés, la Banque pouvant intervenir après l'étude.
8. Dans son intervention, Monsieur le Ministre a signalé que le secteur minier est très délicat. Le Gouvernement Rwandais qui s'y est intéressé depuis 1973 au sein de la Somirwa notamment pense actuellement que son engagement s'est fait sur un terrain insuffisamment maîtrisé et voudrait maintenant rectifier la situation en partant sur des bases solides. Pour ce qui est du financement des fonds d'urgence, Monsieur le Ministre pense qu'il s'agit d'un simple problème d'interprétation, la lettre de Monsieur Wiehen parle de l'étude, mais aussi des fonds d'urgence pour le maintien en état de bon fonctionnement de l'outil minier (montant de 500.000\$ USA) nécessaire pour la bonne réalisation du Projet. Pour ce qui est du choix des partenaires, Monsieur le Ministre a souligné que le Gouvernement Rwandais avait déjà pris sa position en ce sens que le F.E.D. fait d'abord l'étude et les trois partenaires (FED, Banque Mondiale et Gouvernement Rwandais) se retrouvent ensemble après pour décider de ce que chacun devra faire. Il a ensuite ajouté qu'en attendant l'étude, certaines activités doivent être maintenues, raison pour laquelle le Gouvernement Rwandais met actuellement au point un plan d'exploitation provisoire. La Banque Mondiale pourrait donc examiner ce plan et voir certaines actions qu'elle est en mesure de financer. Pour conclure sur ce point, il a été convenu que Monsieur Doyen qui part pour Washington le 10 mars 1986 aura examiné à cette date avec les services du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat le document sur le plan d'exploitation provisoire afin que les services de la Banque Mondiale puissent en discuter au siège

et donner la position de la Banque. De plus une copie de la lettre adressée à Monsieur Wiehen sera fournie à Madame Platt afin que pendant son séjour au Rwanda un examen puisse se faire en collaboration avec Monsieur Doyen.

9. En matière d'industrie, Madame Platt s'est beaucoup félicitée du contenu du document remis à la Banque Mondiale relative à la stratégie d'industrialisation au Rwanda et a demandé à son collaborateur Monsieur Phung de présenter l'approche et les possibilités d'intervention de la Banque dans ce secteur. Monsieur Phung a signalé que la première analyse du document aboutit aux actions dans trois domaines ci-après: amélioration du cadre politique (mesures d'incitation, protection tarifaire, licences d'importation, code des investissements,);- réhabilitation des entreprises publiques (étude de cas par cas pour décider des actions et des moyens financiers.....) et enfin l'assistance au renforcement des services du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat. Il pense également que les deux étapes de réhabilitation du secteur industriel et d'élaboration du Schéma directeur d'industrialisation peuvent être combinées dans un même projet. De plus pour bien suivre la politique et le développement du secteur industriel, il faut des moyens suffisants au chef d'orchestre qui est le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat. Il est donc pour l'instant assez difficile d'avancer un montant de l'enveloppe de l'intervention de la Banque. Il faut par contre préparer un programme de travail et faire certaines études. Pour ce faire la création de deux groupes de travail est nécessaire sous la direction du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat pour étudier les points relatifs aux domaines ci-haut définis.
10. S'exprimant sur cette analyse, Monsieur le Ministre a reconnu que le schéma à suivre cadre parfaitement avec la philosophie d'approche de son Département. Les trois volets constituent des charnières de la stratégie industrielle et cadrent avec les grandes orientations de la stratégie industrielle fixées à Remera lors du Séminaire-débat sur la stratégie d'industrialisation au Rwanda tenu du 26 au 31 janvier 1986. Par ailleurs ces trois volets peuvent être étudiés pendant que le schéma directeur d'industrialisation est également à l'étude par d'autres organes. Monsieur le Ministre a ajouté que pour exécuter le plan et la stratégie d'industrialisation, le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat doit être bien outillé à tout point de vue, les entreprises industrielles réceptives de cette stratégie d'industrialisation doivent aussi être bien assises et bien entendu la stratégie elle-même doit être définie clairement. Pour l'observation de Madame Platt relative à la participation de la Banque au groupe de travail ci-haut évoqué, Monsieur Phung a signalé que la Banque serait en mesure d'envoyer quelqu'un pour quatre à six mois pour travailler avec les deux groupes ainsi qu'une mission d'évaluation du rapport à la fin du travail.

..../...

11. Prenant la parole, Monsieur Doyen a reconnu que sur base du contenu des discours de Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise en matière d'industrialisation, sur base de l'approche du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat et sur base des études faites par la Banque Mondiale sur le même secteur d'industrie, la Banque est suffisamment préparée pour fournir un appui solide au secteur industriel du Rwanda. Il a néanmoins signalé deux points à savoir:

- coordination interne. Pour lui la politique d'industrialisation tombe entre deux chaises à savoir celle du CIC en matière d'industrialisation et celle du CIC pour les affaires économiques sans parler de la Centrale Comptable et Organisation.
- * approche de programmes et non de projets. Ici, il faut éviter toute fragmentation et rechercher une intégration de tous les bailleurs de fonds.

Il a enfin posé la question de savoir où se situeront les deux groupes de travail par rapport aux CIC.

12. Répondant à ces observations, Monsieur le Ministre a signalé qu'au niveau institutionnel, il n'y a pas de problème car les différents CIC n'ont pas de chauvauchement entre eux, chaque CIC sait ce qu'il doit faire et ils fonctionnent dans un contexte de collaboration et se complètent. Quand un CIC a besoin de renseignements en provenance de tel service ou département Ministériel, ceux-ci sont invités aux réunions du CIC afin de livrer les renseignements souhaités. Il ne faut pas associer le fait que le CIC en matière d'industrialisation n'a pas jusqu'à présent tenu beaucoup de réunions à un mauvais fonctionnement de ce CIC par rapport à ceux qui lui sont proches. Le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a eu beaucoup à s'occuper de la question minière au départ, mais actuellement beaucoup d'autres projets sont prêts pour études au sein du CIC en matière d'industrialisation.

De plus le Conseil du Gouvernement vient de décider la tenue régulière de réunions des Présidents des différents CIC pour programmer en commun leurs activités. En matière des CIC, Monsieur le Ministre a ajouté qu'on lui avait demandé de proposer la création d'un CIC spécifique pour la stratégie d'industrialisation, mais il est plutôt d'avis que le CIC en matière d'industrialisation est suffisamment outillé et compétent pour cette question.

Enfin pour le fonctionnement des deux groupes ci-haut cités, Monsieur le Ministre a signalé que les deux groupes prépareront les documents qui seront transmis au CIC en matière d'industrialisation pour dispositions nécessaires étant entendu que la Banque participera étroitement au travail des deux groupes.

13. En matière de réhabilitation des entreprises industrielles, Monsieur Phung a dit qu'il faut dresser une liste des dites entreprises avec la nature des interventions cas par cas.

Selon lui, il y a beaucoup de sources de financement notamment du côté de l'USAID-Technoserve. Pour la coordination, Madame Platt a souligné la nécessité d'une bonne coordination entre les

groupes de travail et les différents bailleurs de fonds pour éviter une duplication possible. Les deux groupes de travail ci-haut évoqués définiront le programme d'actions à réaliser et si certaines actions ne sont pas financées, la Banque Mondiale les financera. Madame Platt a enfin posé la question de savoir le calendrier pour la mise en place des deux groupes de travail afin de permettre à la Banque Mondiale de programmer sa participation au travail à accomplir.

14. Pour le financement des interventions pour la réhabilitation des entreprises industrielles, Monsieur le Ministre a signalé qu'il ne fallait pas mélanger les affaires, mais qu'il fallait tout d'abord établir un document sur le coût de la réhabilitation des entreprises industrielles. Pour la coordination, Monsieur le Ministre a signalé que le nécessaire sera fait de sorte qu'il n'y ait pas de double emploi, mais que plutôt toute l'information indispensable parvienne aux groupes de travail et aux bailleurs de fonds. Enfin pour le calendrier de mise en place des groupes de travail, il a signalé que ces groupes peuvent être créés dès maintenant.

15. Afin de mobiliser dès maintenant les ressources pour l'appui au secteur industriel du Rwanda, Monsieur Doyen a proposé que Monsieur Phung avant la fin de la mission établisse un document contenant les propositions et les étapes du programme d'actions afin de permettre à la partie Rwandaise de confirmer ses intérêts au dit programme. Il a ajouté que des pourparlers sont en cours avec certains Départements notamment avec le Ministère des Finances et de l'Economie pour l'appui aux parastataux du secteur financier (Caisse d'Epargne du Rwanda, etc...), avec le Ministère du Plan pour la reconduction du fonds d'études et que donc dans le même cadre une mise en place d'un P.P.F. pour le secteur industriel peut s'opérer assez rapidement. En même temps la Banque Mondiale pourrait envisager l'affectation au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat d'un Spécialiste d'évaluation pour les projets industriels afin de participer à l'animation des deux groupes de travail ci-haut définis.

16. Monsieur le Ministre a été d'accord avec cette approche. La mission actuelle de la Banque Mondiale en collaboration avec la Direction Générale de l'Industrie va préparer le document relatif à l'appui de la Banque pour les trois domaines ci-haut identifiés pour lundi le 03 mars 1986 afin de permettre au Ministre de confirmer les intérêts du Gouvernement Rwandais en cette matière au cours de la semaine du 3 mars 86.

17. Avant de terminer l'entretien à 9h30', Monsieur le Ministre et Madame Platt se sont félicités de l'entretien qu'ils venaient d'avoir, entretien qui a permis de clarifier beaucoup de points et qui a permis de jeter les bases d'une coopération entre la Banque Mondiale et la République Rwandaise dans les domaines minier et industriel.

Fait à Kigali, le 28 février 1986.